



COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-PARAY



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

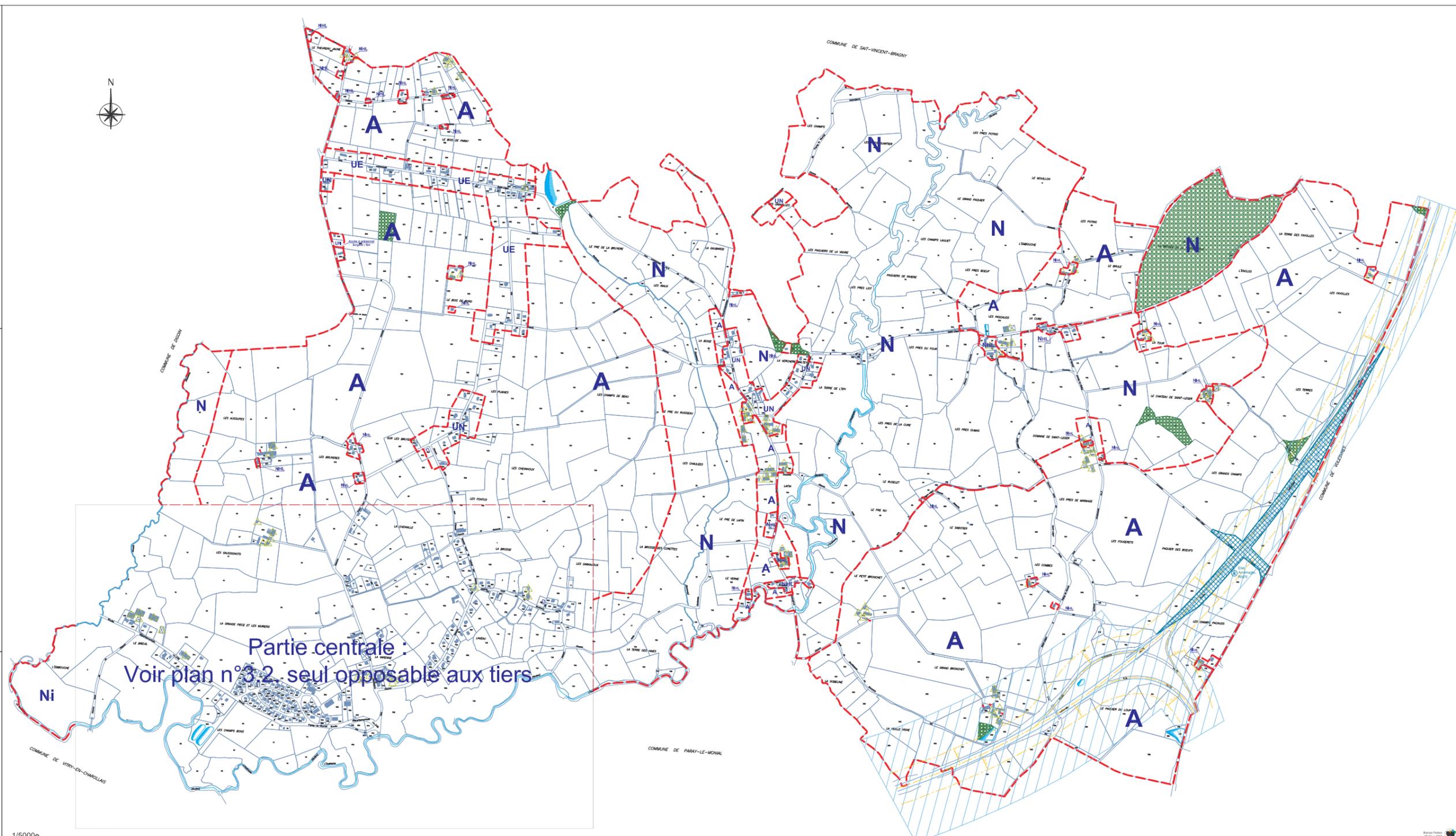


3.1. PLAN DE ZONAGE 1/5000ème - Général

Version des plans à venir après un événement de date de ce plan.	P.O.S. approuvé le: 13 octobre 1989	Modifié le: 7 septembre 1998
	Modifié le: 14 janvier 1995	Modifié le: 24 août 1992
	Modifié le: 23 novembre 1995	Modifié le: 09 février 1999
	Modifié le: 20 décembre 2003	Modifié le: 29 juillet 2004
Plan d'urbanisme	Année d'engagement public du territoire: 01 novembre 2004	Année d'engagement public du territoire: 30 décembre 2004
	P.L.U. approuvé le: 30 décembre 2004	

LEGENDE

- ZONES URBAINES :**
 UE : Extensions pavillonnaires récentes
 UN : Noyaux d'habitat principal de la commune (trameaux et écarts les plus importants desservis en assainissement collectif ou permettant un assainissement autonome)
- ZONE AGRICOLE :**
 A : Zone agricole
- ZONES NATURELLES :**
 N : Zone naturelle
 NI : Secteur inondable de N
 NII : Secteur correspondant à des espaces de taille et de capacité d'accueil limitées
- "*" : Les secteurs des zones comportant un indice "*" correspondent aux parties du territoire communal soumises au risque d'inondation
- Bâtiment agricole
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.123-3-1)
 - Marge inconstructible, en application de l'article L.111-4-4 du Code de l'Urbanisme
 - Bande de bruit liée aux infrastructures de transports terrestres
 - Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé (E.B.C.)



1/5000e

